



**Certisolis**  
SOLAR CERTIFICATION

# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2022-025

Page 1/2

Organisme Certificateur titulaire d'une licence d'exploitation exclusive de la marque AQPV

En application du Référentiel de certification identifié ci-dessous CERTISOLIS TC atteste que l'entreprise est conforme aux exigences de ce référentiel. En conséquence, le droit d'usage de la marque AQPV est délivré à :

### Titulaire

#### SUNZIL SAS

*Société par Actions Simplifiée*

46 Chemin de la Bruyère

Parc Innovalia Bât. G

69570 DARDILLY - France

Responsable légal : M. Jérôme CHAUVET

**Etablissements secondaires : 8**

**SAS SUNZIL OCEAN INDIEN (Conception et Réalisation) et**

**SAS SUNZIL SERVICE OCEAN INDIEN (Exploitation/maintenance)**

ILE DE LA REUNION (LE PORT)

**SAS SUNZIL CARAIBES (Conception et Réalisation) et**

**SAS SUNZIL SERVICE CARAIBES (Exploitation/maintenance)**

GUADELOUPE - MARTINIQUE - GUYANE



### Domaine d'application

**Conception, installation et exploitation-maintenance de systèmes photovoltaïques**

### Services certifiés :

Ce document atteste que les catégories et activités suivantes sont réalisées et maîtrisées par le titulaire conformément au référentiel de certification :

#### CATEGORIES :

1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus,

2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kW jusqu'à 500 kWc inclus,

3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc.

#### ACTIVITES :

- ✓ Conception (Bureau d'études) : Etablissement de DARDILLY
- ✓ Réalisation (Installateurs) : SUNZIL OCEAN INDIEN et SUNZIL CARAIBES
- ✓ Maintenance (Supervision-Reporting et Exploitation-Maintenance) : SUNZIL SERVICE OCEAN INDIEN et SUNZIL SERVICE CARAIBES

**INSTALLATIONS PV DANS LE CHAMP AQPV :** Toitures, ombrières PV, centrales au sol hors trackers

**COMPAGNIE D'ASSURANCE :** QBE Europe SA/NV

**Exclusions :** Centrales au sol hors trackers

### Référentiel de certification :

Exigences Générales de la marque AQPV – CERTISOLIS EG-02 Rev0 du 12/12/2017

Exigences particulières de la marque AQPV – CERTISOLIS EP-02 Rev0 du 12/12/2017

### Validité :

Certificat n° **AQPV-2022-025\_Rev3**

Extension de la marque

Date de prise d'effet : **20/02/2025**

Date de fin de validité : **03/05/2027**

Ce document comporte 2 pages.

Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

Sauf retrait, suspension ou modification, ce document est reconduit à **date d'échéance**. La liste des titulaires de la marque AQPV en cours de validité est disponible sur le site [www.certisolis.com](http://www.certisolis.com)

Ce document ne couvre pas la conformité de l'installation des modules photovoltaïques.

Il n'engage en aucun cas CERTISOLIS TC quant à la conformité réglementaire de l'ouvrage pour lequel les services certifiés dans ce document seront utilisés.

Le droit d'usage de la marque AQPV est délivré pour une durée de 2 ans, sous réserve des contrôles effectués par CERTISOLIS TC qui peut prendre toute sanction conformément au Référentiel de la marque AQPV.

Rev3 Extension de la marque AQPV

# Marque AQPV

## Certificat N°AQPV-2022-025

### Caractéristiques certifiées :

La marque AQPV couvre l'offre globale de prestation de services du contractant général à savoir l'entreprise qui est l'unique titulaire du marché de conception et de réalisation de l'ouvrage photovoltaïque et, à ce titre, en prend l'entière responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

La marque AQPV a pour objectif d'attester que la situation administrative et juridique de l'entreprise a été vérifiée et est valide et que l'entreprise :

- assure une veille réglementaire et une mise jour d'une base de données et accessible aux utilisateurs internes (références réglementaires, normatives et techniques) en lien avec son activité,
- a les compétences nécessaires pour la réalisation d'une installation photovoltaïque,
- dispose d'une couverture assurance valide,
- possède les moyens humains qui lui permettent de réaliser les activités certifiées dans des conditions satisfaisantes,
- dispose en propre ou à travers ses sous-traitants, des moyens matériels suffisants pour réaliser l'ensemble des travaux couverts par la marque AQPV,
- a mis en place les dispositions nécessaires pour garantir le respect des règles techniques, d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives lors de la réalisation de ses ouvrages,
- a démontré son expérience dans le domaine de la conception, de la réalisation et de la maintenance des systèmes photovoltaïques.

### Signature

Correspondant CERTISOLIS : Alexandra TARDY

✉ aqpv@certisolis.com

☎ +33 (0)4 79 68 56 00



Le Président  
Franck BARRUEL

